

AUDIENCE AVEC LE MINISTRE PHILIPPE TABAROT 10 juin 2025

DÉCLARATION CFDT

M. le Ministre,

Mesdames et messieurs,

La **CFDT** souhaite avoir à nouveau une pensée solennelle et fraternelle à l'égard de notre collègue décédé dans l'exercice de ses fonctions au sein de la DIRIF. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à l'ensemble de ses collègues profondément marqués par ce drame. Nous avons également une pensée pour le collègue grièvement blessé lors de cet accident.

Ce tragique accident n'est pas un fait isolé : il s'inscrit dans une série d'événements qui interrogent gravement la politique de prévention et de sécurité appliquée aux agents intervenant sur le terrain, en particulier ceux chargés de la surveillance et de l'entretien du réseau routier.

Nous vous le disons avec gravité : **la sécurité des agents ne peut plus être reléguée au second plan**. Il ne s'agit pas d'une variable d'ajustement, mais d'une responsabilité pleine et entière de l'État-employeur.

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'action syndicale en cours à la DIR Ouest, à Rennes, où les agents se mobilisent justement autour de ces questions vitales. Leur mobilisation et le constat d'être en danger tous les jours expriment une perte de confiance dans la capacité actuelle de l'administration à garantir leur sécurité, et elle doit être entendue, non réprimée. La **CFDT** soutient pleinement cette mobilisation, qui s'inscrit dans une démarche responsable, visant à obtenir des garanties concrètes sur la protection des agents.

La **CFDT** souligne, M. le ministre, votre discours volontariste et s'en réjouit ; cependant, elle constate :

- Que l'administration ne donne que très peu signe d'action à la suite de ce drame ;
- Que la demande d'une Formation Spécialisée Ministérielle (FS M) extraordinaire en présence de M. le ministre ne débouche que sur une réunion informelle ;
- Que la demande des OS de faire reconnaître le métier des agents d'exploitation des routes comme un métier à forts risques est toujours sans réponse ;

- Que le plan ministériel de prévention des risques routiers se trouve fortement freiné par le manque de moyens, matériels et en personnels ;
- Que la FS de la DIRIF à la suite du drame n'ait débouché que sur le minimum de propositions : une commission d'enquête administrative à la suite de l'enquête de police, alors que ces 2 enquêtes pourraient être menées en parallèle ce qui ferait gagner du temps ;
- Qu'aucune mesure conservatoire n'a été proposée.

En conclusion, la **CFDT** attend de cette réunion des engagements fermes, clairs et suivis d'effets. Il ne s'agit plus d'exprimer une émotion de circonstance, mais de bâtir une réponse structurelle, durable et respectueuse des femmes et des hommes qui assurent au quotidien la continuité du service public routier."